

Bruxelles le 13 avril 1983
Note BIO COM (83) 166 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Reunion de la Commission

432

Au cours de la reunion qu'elle a tenue cet apres midi, en marge de la session parlementaire, la Commission a traite les points suivants :

INTEGRATION FINANCIERE : la Commission a adopte - a l'initiative du Vice President Ortoli et en accord avec le Vice President Tugendhat - une communication sur l'integration financiere dans la Communaute. Cette communication vise a rendre compte de la situation actuelle, a evaluer les possibilites de mouvement et a identifier certaines actions exemplaires et realistes qui marqueraient - si le Conseil les adopte - la reprise du processus aujourd'hui interrompu d'integration financiere. Le but est de promouvoir un espace financier communautaire, aussi homogene que possible, ouvert de facon ordonnee sur l'exterieur, dote d'instruments efficaces de mobilisation et d'allocation de l'epargne, laquelle ne sert que tres insuffisamment au financement de l'investissement dans la Communaute.

La Commission attache une importance toute particuliere a cette communication qui s'inscrit dans le cadre general des travaux relatifs au renforcement du systeme monetaire europeen et tend a realiser une meilleure convergence des economies de la Communaute et a assurer une plus grande stabilite du systeme financier international.
Voir P-32 et COM (83) 207.

AVANT-PROJET DE BUDGET 1984

La Commission a eu un premier echange de vues concernant l'economie generale de l'avant projet 1984 sur la base d'un expose du Vice President Tugendhat. Les discussions se poursuivront dans les prochaines semaines conformement au calendrier de la procedure budgetaire.

(Si vous etes interroges sur la compensation a accorder au Royaume Uni pour 1983, je vous prie de vous reporter aux conclusions du Conseil europeen de Bruxelles qui precisent que les chiffres concernant la compensation Royaume Uni 1983 "seront inscrits au projet de budget de la Communaute pour 1984").

./.

ETUDE SUR LE DECLIN URBAIN

Sur proposition de M. Giolitti, la Commission a retenu le principe d'une étude destinée à analyser le déclin urbain sur le plan communautaire et à examiner le rôle que peuvent jouer les instruments dont dispose la Communauté pour contribuer à la solution de ce problème.

Je vous rappelle que la Communauté intervient d'ores et déjà en faveur des villes et des agglomérations urbaines (politiques régionale, sociale et de l'environnement). Une action plus vigoureuse se heurte à un certain nombre de problèmes concernant des domaines qui n'entrent pas dans les compétences de la Communauté (urbanisme, logement, etc.). Le but de cette étude est donc d'approfondir la connaissance du problème du déclin urbain et de dégager des solutions possibles et réalistes.

Je vous rappelle également que le Parlement européen a voté une résolution invitant la Commission à mettre en œuvre un ensemble de mesures pour pallier l'aggravation de ce problème (voir rapport de M. Griffi 1-1001/82, PE 76/795 Final, P. 5, du 15 décembre 1982).

CNUCED VI BELGRADE (du 6 juin au 1er juillet 1983)

M. Pisani a informé la Commission de l'état des travaux concernant la préparation de la conférence. Je vous rappelle la communication de la Commission du 3 décembre dernier contenant les premières orientations de la Commission (COM (82) 803 final).

ACIER La Commission a approuvé en seconde lecture le programme prévisionnel acier pour le second trimestre 1983, compte tenu de l'avis du Comité consultatif du 25 mars dernier.

En ce qui concerne les prix d'orientation, la Commission prendra les décisions d'adaptation nécessaires, comme elle est tenue de le faire régulièrement dans les tout prochains jours.

Amitiés

Manuel Santarelli Cœur 10h15

